

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'OISE  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT  
CANTON DE CLERMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE NOINTEL

COMMUNE DE NOINTEL

Tél. 03.44.78.34.25

Fax 03.44.19.37.13

Courriel : mairie.nointel@wanadoo.fr

SEANCE DU 03 MARS 2020

Nombre de membres afférents au Conseil : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 15

**Date de la convocation : 28 février 2020**

L'an deux mille vingt, le trois mars à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe LADAM, Maire.

Présents : M. LADAM, Mme BODCHON-SEREIN, Mme LEFEVRE, M. DECAUDAIN, Mme GROBON, M. THOMAZON, M. MAUROY, Mme MACUDZINSKI, Mme DUFRANNE, M. REGNIER, M. DEGREMONT, Mme DOMINGOS-FREIRE, M. LANTEZ, M. RUMEAU, Mme TRANNOY

Secrétaire de séance : M. DEGREMONT

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE SAGE (SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX)  
DE LA BRECHE

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que lors de sa séance du 19 décembre 2019, la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Brèche a adopté à l'unanimité les documents du SAGE.

La Commission Locale de l'Eau soumet à présent le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux à l'avis du Conseil Départemental, du Conseil Régional, des chambres consulaires, des communes, de leurs groupements compétents, de l'Entente Oise Aisne et du comité de bassin Seine-Normandie.

Le Conseil municipal doit rendre un avis dans les quatre mois à compter de sa notification (soit à compter du 13 janvier 2020), étant précisé que l'absence de réponse dans le délai imparti vaudra avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal rend un avis favorable à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme  
En mairie, le 04 mars 2020  
Le Maire,  
Philippe LADAM



*Philippe Ladam*

Certifié exécutoire compte tenu de sa  
transmission en Sous-préfecture le  
et de sa publication le



*Philippe Ladam*